



COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et un et le vingt-quatre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, JACOB Patrick, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie

Absents excusés : Mme BOUZIDI Yasmine représentée par Mme RAPUC Louise, Mme FAVARO Marion représentée par M. CIAMPOSSIN Max

Absents :

Nb de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15
Pour : 14
Contre :
Abstention : 1

Délibération n° 2021-01D : Approbation du compte administratif 2020 de la commune et affectation de résultats

Le 1^{er} Adjoint Philippe IPPOLITO expose au Conseil Municipal le compte administratif de la commune qui se traduit comme suit :

Budget principal	Restes à réaliser	Investi.	Fonctionnement	Résultat
Dépenses exercice	140 638,39	776 914,74	692 175,95	
Recettes exercice	219 154,62	500 881,84	685 391,11	
Report ex antérieurs	0,00	437 633,06	180 672,86	
Résultat de clôture	78 516,23	161 600,16	173 888,02	
Résultat à affecter				173 888,02
Excédent en Investissement		240 116,39		
Report en fonct.				173 888,02

Le compte administratif de l'exercice 2020 fait ressortir :

- Un excédent d'exploitation de 173 888.02 €,
- Un excédent d'investissement de 161 600.16 €, et un excédent de 78 516.23 € de restes à réaliser de 2020.

Il propose donc de laisser à l'investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » 161 600.16 €, et de laisser au fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » 173 888.02 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du 1^{er} Adjoint, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, et étant sorti de la salle,

APPROUVE le compte administratif 2020 de la commune

AFFECTE les résultats au budget 2021 comme proposé.

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 25/03/2021
Et publication ou notification du 25/03/2021



Le Maire

Roger MARIA